



HAL
open science

Les stigmatisations des pensionnaires des Centres éducatifs fermés

Christophe Dargère

► **To cite this version:**

Christophe Dargère. Les stigmatisations des pensionnaires des Centres éducatifs fermés. Penser l'action sociale avec Goffman, Université de Liège, Nov 2022, Liège (Belgique), Belgique. hal-04730236

HAL Id: hal-04730236

<https://hal.science/hal-04730236v1>

Submitted on 10 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La stigmatisation des pensionnaires du CEF

Par Christophe Dargère

Ma communication repose sur une expérience de terrain, à partir d'une fonction d'enseignant dans une institution que Goffman qualifierait volontiers de totale, à savoir un Centre Educatif Fermé. Je vais tenter de montrer certaines formes de stigmatisme, relatives à l'institution et à ces acteurs, pour mettre en perspective, en quelque sorte, le stigmatisme de l'asile, afin de proposer, au final, la lecture d'une réalité sociale de cette institution, une lecture il va de soi goffmanienne.

Introduction

En France, la création des Centres Educatifs Fermés (CEF) provient de la loi d'orientation et de programmation pour la justice promulguée en septembre 2002. La mission des CEF consiste à accueillir des mineurs sous le coup d'un contrôle judiciaire pour une durée de six mois fixe et en principe non renouvelable. Ce compromis à l'incarcération dans une prison pour mineurs intervient également lorsque ces derniers font l'objet d'une peine assortie d'un sursis avec une mise à l'épreuve. La capacité d'accueil maximale est prévue pour douze pensionnaires âgés de 13 à 18 ans. En ces lieux la mixité n'existe pas, il n'y a qu'un seul CEF réservé aux adolescentes sur tout le territoire français, qui en compte par ailleurs une cinquantaine. Chaque structure propose une prise en charge plurielle : les pensionnaires ont un suivi éducatif, scolaire, médical, judiciaire, mais aussi psychothérapeutique pour certains. Ces institutions présentent un certain nombre de contraintes, privations et restrictions qui rythment le séjour des usagers, institutions que l'on peut alors qualifier d'institutions totales qui est comme nous le rappelle Goffman :

« Un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupé du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman dans Asiles, p. 47).

Passée cette présentation du contexte et du terrain nous proposons de saisir les processus de stigmatisation inhérents à la vie des usagers détenus dans un CEF. Pour ce faire nous adopterons :

- un angle monographique (l'objet de l'étude est une seule et unique institution, observée au cours d'une période précise, à savoir deux années scolaires) ;

- un angle ethnographique (la structure est étudiée à partir d'une fonction d'enseignant qui permet l'accès à des situations sociales, tant partagées avec les usagers qu'avec les membres du personnel).

Nous allons développer trois formes de stigmatisation :

- les stigmatisations externes, celles relatives au final à l'asile goffmanien ;

- les catégories de stigmatisations proposées par Goffman dans *Stigmate* ;

- les stigmatisations entre pairs, notamment à partir des actes délictueux qu'ils ont commis, à ce titre nous plongerons à la croisée des sociologies de la déviance et urbaine pour les mettre en évidence et les décortiquer.

1) Stigmatisations externes

1-1) Résistances locales

Quelques années avant sa mise en service effective, le CEF a fait l'objet de débats intenses et houleux lorsqu'il a été présenté à la population locale, je cite ici la presse locale :

« Après un tour de table où chacun des onze élus présents a pu s'exprimer et faire valoir son opinion, le Conseil s'est positionné favorablement, sept voix pour et quatre contre, quant à la réalisation de ce CEF. Parmi les avis opposés, certains élus évoquaient bien évidemment leur appréhension face à l'accueil sur la commune d'un tel public ».

Bouleversant la quiétude ambiante d'une paisible bourgade rurale, ce projet a inspiré des interrogations, des craintes, mais aussi un mouvement de rejet. Avant cela, le choix même du lieu d'implantation a mis en évidence des stéréotypes bien ancrés puisqu'il y a eu plusieurs sites envisagés mais les réticences des uns, les volte-face des autres, ont fait avorté plusieurs pistes avant que le projet n'aboutisse finalement sur son emplacement actuel. La commune qui a finalement décidé de jouer le jeu avance ainsi prudemment avec ses habitants afin de déminer le terrain et de lever des appréhension légitime, je cite de nouveau la presse locale :

« Reste néanmoins une volonté de la municipalité de communiquer un maximum au sujet de cette future installation qui souffre parfois des stéréotypes qui accompagnent le type de public accueilli ».

L'on se rend ainsi compte que les jeunes mineurs, bien avant leur arrivée, sont déjà victimes de stigmatisme. En discutant avec des enseignants d'autres CEF, et avec ce que j'ai pu remarquer, la cohabitation avec les habitants est plutôt bonne. Les échanges sont peu nombreux à cause de la configuration architecturale et du fait du fonctionnement même de la structure, qui fonctionne en vase clos. Il arrive que des acteurs locaux (associations sportives, culturelles, établissements scolaires, commerçants, artisans, ...) manifestent une sensibilité par rapport à la condition des usagers et acceptent de les accueillir.

Ces diverses adhésions ne créent pas pour autant un maillage dynamique susceptible d'impulser un mouvement collectif durable et structuré. Fréquemment, les éducateurs en charge de trouver des stages pour les jeunes du CEF essuient des refus quand le nom de la structure est évoqué. Indiquer d'emblée le nom de la structure, expliquer le cursus des usagers interrogent d'ailleurs les pratiques professionnelles et alimentent les discussions du personnel. Faut-il cacher le placement en CEF et le stigmatisme accolé à l'identité réelle de l'institution comme se demande aussi Philippe Vienne dans son institution (2003, p.86) ? Est-ce judicieux quand il s'agit de prospecter au téléphone pour obtenir un rendez-vous et tenter de convaincre par la suite, au risque de froisser les personnes démarchées prises devant le fait accompli ? Faut-il jouer « carte sur table » de suite, donner une image sincère et sérieuse en affichant l'identité de l'institution

dès le début de la négociation, au risque de subir un refus direct sans possibilité de plaider la cause des jeunes ?

Nous allons voir que les résistances locales ne sont pas les seules sources de stigmatisation externes au CEF.

1-2) Les représentations professionnelles

Dans les représentations professionnelles des enseignants de l'Éducation Nationale, (puisque chaque CEF se voit allouer un poste de professeur des écoles, en principe spécialisé), travailler dans ce genre d'institution relève au mieux du masochisme, au pire du suicidaire. Peu d'enseignants connaissent l'existence même d'un tel poste. Chaque fois qu'il m'est arrivé d'expliquer mon choix d'enseigner en CEF, je me suis confronté à l'incompréhension de mes pairs quant à ma démarche. L'Éducation Nationale en charge de mettre à disposition un professeur des écoles est chaque année confrontée au mépris du corps enseignant qui refuse d'assumer et d'envisager un exercice professionnel dans ces structures. Il arrive ainsi que des CEF n'aient pas d'enseignants nommés, quand d'autres ont des enseignants chargés de tenir une période scolaire comme il m'a été rapporté (ce qui fait un total de cinq enseignants qui se succèdent sur une année scolaire, l'on imagine alors le peu de continuité pédagogique existante).

Certains enseignants sont nommés contre leur gré à la fin du mois d'août, voire début septembre, pour une rentrée scolaire tout début septembre, alors qu'ils s'attendent à avoir une classe de primaire ou de maternelle. Ce désengagement tenace empreint de préjugés se retrouve aussi dans la conduite de certains chefs d'établissement qui n'ont pas souhaité me rencontrer pour envisager des intégrations scolaires dans leur structure. Les appréhensions alimentées par les stéréotypes enrayent la mécanique de l'inclusion scolaire la plupart du temps et rendent les décisions frileuses quant à la volonté d'ouvrir les portes des établissements scolaires classiques à des adolescents en décrochement, en rupture, mais dans l'obligation de scolarité pour ceux qui ont moins de 16 ans.

La ténacité de ces représentations sociales négatives concerne aussi les travailleurs sociaux qui ont tendance à tourner le dos aux postes à

pourvoir en CEF. Il y a en premier lieu une résistance idéologique pour nombre d'entre eux, qui refusent de travailler auprès d'une population adolescente enfermée, soumise à de nombreuses contraintes dans une institution particulièrement disqualifiée dans le champ du secteur social. De plus, il est établi, dans la culture de métier des éducateurs notamment, que les CEF sont mal gérés, qu'il y a de nombreux dysfonctionnements institutionnels, que les équipes ne sont pas stables, qu'elles ont peu de moyens pour travailler, qu'elles sont peu formées, qu'il y a beaucoup de *turn over*...

Si l'on appose à ces constats (qui ne sont pas forcément faux), un rythme de travail irrégulier (travailler tantôt le matin, tantôt le soir, fréquemment les week-ends et les jours fériés) et l'exposition à un public difficile potentiellement violent, l'on obtient un secteur boudé. En ces lieux, les cadres bricolent en permanence une organisation précaire, une prise en charge parfois aléatoire avec des postes non pourvus, des collègues effectivement non formés soumis à des tâches de travail extrêmement variées qui requièrent une grande polyvalence, une grande capacité d'adaptation et de réactivité. Au final, cet état des lieux conforte les représentations socioprofessionnelles des travailleurs sociaux dans leur dénigrement et renforce les idées reçues sur les CEF. Dans un cas (y enseigner en tant que professeur des écoles) comme dans l'autre (y exercer en tant qu'éducateur spécialisé), le travail en CEF est considéré comme du « sale boulot » (Hughes, 1996, p.81).

2) Stigmatisations et *Stigmat*

Les discriminations vécues par les mineurs placés en CEF sont aussi les discriminations qu'ils s'infligent entre eux. Le jeu des équipes et des territoires (Goffman, 1973a, p. 201 et suiv.), les logiques d'action, les enjeux de pouvoir, le rapport au groupe, associés aux particularités et aux problématiques de chacun révèlent l'importance cruciale de « contrôler l'interaction » (Strauss, 1992, p.89), de « garder la face » (Goffman, 1974, p. 9 et suiv.) en toute circonstance. En ces lieux, préserver son identité sociale, affirmer sa culture, protéger son positionnement territorial est une lutte permanente qui passe par le dénigrement de l'autre. Cet effet « panier de crabe » où chacun mobilise constamment son système de

défense dans un environnement contraignant et agressif engage nombre de formes de discrimination. Animées par de réelles stratégies calculées ou par des affects totalement irrationnels, qu'elles soient éphémères ou durables, ces formes de stigmatisation fragilisent un environnement social instable, la moindre étincelle pouvant aboutir à de sérieuses bagarres ou à de graves situations de harcèlement.

*« En gros, on peut distinguer trois types de stigmates. Il y a les monstruosité du corps, les diverses difformités. Ensuite, on trouve les tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté, et dont on infère l'existence chez un individu parce que l'on sait qu'il est ou a été, par exemple, mentalement dérangé, emprisonné, drogué, alcoolique, homosexuel, chômeur, suicidaire ou d'extrême gauche. Enfin, il y a ces stigmates tribaux que sont la race, la nationalité et la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille. »
(p. 14, Stigmate).*

2-1) Les stigmates ethniques et claniques

Parmi les plus observables, notons les stigmatisations sociales, dernières des trois formes de stigmate proposées par Goffman (1975, p. 14). Celles-ci peuvent être d'ordre ethnique (on relève les classiques « anti-arabes » et « anti-blancs »). Elles valident des discours cultivés dans le groupe de référence, quelle que soit sa structure (clanique, familiale, géographique...). Il existe parfois des stigmatisations assez fines (entre gitans appartenant à des groupes différents, entre membres de quartiers opposés d'une même ville, entre jeunes d'Afrique Noire originaires de pays voisins). Paradoxalement, et sans doute parce qu'elles touchent les fondements de l'identité, ces stigmatisations sont fréquemment légères et sur-jouées, car il existe au final la conscience de la sacralité du groupe de référence, à savoir celui des jeunes qui contestent l'ordre public et revendiquent une culture déviante.

Cette dernière, dans un mouvement de protection identitaire, passe par le respect du groupe de l'autre, sans quoi l'on exposerait évidemment son

propre groupe. Il arrive cependant que les choses dérapent quand les esprits s'échauffent lors d'un match de football à la télévision, quand sont servis des régimes alimentaires en lien avec des pratiques religieuses, ou encore quand l'actualité internationale fait état de l'oppression d'un pays envers un autre. Ces formes de stigmatisation dépendent évidemment des diverses origines des membres qui constituent le groupe, de ceux qui le dominant, ainsi que de la structure même du groupe. Les revendications identitaires et culturelles sont ainsi plus ou moins affichées et ancrées. La pauvreté excessive et l'homosexualité sont en revanche des sources de désignation nettement plus problématiques pour ceux qui y sont exposés. Si la seconde peut se dissimuler au prix de gros efforts, la première est une source de stigmatisme conséquente lorsqu'il s'agit de porter de vieux vêtements ou des chaussures inappropriées pour un jeune adolescent en fonction de la culture de l'apparence qu'il revendique.

2-2) Les stigmates psychologiques et intellectuels

Si l'on en revient aux formes de stigmatisme proposées par Goffman, actualisons les secondes en évoquant « les stigmates psychologiques » lorsqu'il propose « les tares de caractère » (1975, p.14). Certains pensionnaires flirtent ainsi avec différentes institutions susceptibles de les discréditer. Si des jeunes sont parfois scolarisés au lycée ou au collège, sans retard scolaire effectif, d'autres proviennent d'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), voire d'hôpital psychiatrique.

Que dire de ceux qui n'ont pratiquement jamais fréquenté l'école ou qui ont quitté celle-ci avant le collège. Il n'est pas rare de ce fait que la hiérarchisation du groupe soit liée au niveau scolaire, ce qui incite certains à mentir sur leur scolarité. La bibliothèque de la classe a été l'objet de plusieurs épisodes assez violents, lorsque les usagers découvrent notamment qu'elle contient des livres d'enseignement de primaire. La pluralité des niveaux (en gros du Cours Préparatoire (CP) à la terminale avec une grosse dominante de début de collège) implique effectivement la présence de ces livres dans la classe. Cette confrontation avec la réalité, en terme de positionnement social, ici sous la forme de la relégation et de

« l'écroulement des aspirations » (Vienne, 2003, p.25), peut s'avérer particulièrement douloureuse et aboutir à des comportements exutoires. Il est ainsi arrivé que les jeunes saisissent tous les livres de la bibliothèque pour les jeter par terre, les déchirer, écrire et dessiner des obscénités dessus en criant « l'école c'est de la merde, c'est pour les gogols ».

Le niveau scolaire, étonnamment présent dans les conversations et les enjeux de domination n'est cependant pas l'unique source de stigmatisation. On remarque les comportements quotidiens de ceux qui ont des pathologies pouvant aboutir à un placement en institution psychiatrique ou ceux qui ont des déficiences intellectuelles relevant d'une institution spécialisée.

On relève également les attitudes immatures ou inadaptées de très jeunes mineurs ayant évolué dans un environnement rural, retiré et clos, qui tranchent avec les manières d'être de certains qui passent leur vie en groupe dans de grandes cités urbaines avec toute la maîtrise des codes et des usages que cela implique. Ici la désignation de l'autre est une protection du soi, en réaction aux effets potentiellement dangereux de la promiscuité et de la contamination morale, (Goffman, 1968, p. 72). Mais elle incarne aussi la volonté de faire vivre *intra muros* la culture référente et dominante propre à ces jeunes. Ces formes de stigmatisation, qui reposent essentiellement sur la moquerie et les insultes sont sans doute les plus fréquentes et les plus violentes que j'ai pu observer.

2-3) Les stigmates physiques

Dans la déclinaison inverse à la catégorisation de Goffman, voyons désormais l'ultime forme de stigmatisme qu'il propose en tout premier lieu, à savoir « les monstruosité du corps » (1975, p.14) que nous nommerons donc « stigmatisme physique ». On peut relever les marqueurs de la déficience ou de la pathologie psychique sur le visage (Le Breton, 1992, p. 296), ainsi que les marqueurs qui témoignent de la prise de stupéfiants ou d'alcool. Certains usagers du CEF sont parfois les « Gueules Cassées » des temps modernes. L'errance dans les rues, parfois depuis plusieurs années, laisse des traces sur les apparences. Cicatrices consécutives à des rixes, plaques rouges sur la peau et dents jaunies par l'absence d'hygiène

dentaire, contrastent pour certains avec une culture de la présentation de soi aiguisée pour certains « caïds », particulièrement soucieux de leur apparence. Certaines situations de clochardisation prolongées, de violences familiales récurrentes laissent des traces indélébiles sur les corps et les visages meurtris par la précarité extrême et la maltraitance (Le Breton, 1992, p.276). Rappelons que les stigmatisations ordinaires peuvent être aussi être relatives à la morphologie des pensionnaires, essentiellement en ce qui concerne de jeunes obèses qui ne maîtrise pas les bases du régime alimentaire, ou ceux qui ont une petite taille et de de fluettes silhouettes.

3) Stigmatisation et délits

Les motifs qui justifient un placement en CEF font l'objet d'intenses discussions, voire parfois d'interminables vantardises. Il est intéressant de constater que dans la culture des jeunes flirtant depuis de longues années avec les interdits, qui jouent avec la loi et ses représentants, il est de bon ton de « gonfler son C.V », comme le répétait souvent mes anciens collègues éducateurs. Grossir le trait sur les méfaits qui ouvrent les portes du CEF est un usage courant qui permet d'asseoir une quelconque réputation, voire d'installer une incontestable légitimité. En quelque sorte, « c'est à celui qui aura fait la plus grosse connerie », ainsi que le remarquaient souvent mes anciens collègues. Ce qui pourrait être source de stigmatisation à l'extérieur des murs du CEF peut s'avérer être un chevron concept inventé par notre cher ami Claude Javeau, à savoir une source de reconnaissance qui émerge en réaction inverse à celle du stigmaté, à son retournement (Javeau, 1990, p. 214 et Javeau, 2015, p. 40). Dit autrement il peut aussi s'agir d'un élément de distinction bourdieusien.

Les jeunes entretiennent un rapport assez étonnant avec le motif de leur placement. Ils composent avec, oscillent en fonction des interlocuteurs qui sont en face d'eux. Si la stratégie de la surenchère est de mise pour préserver sa place dans le groupe, que ce soit auprès des autres jeunes ou de certains éducateurs, il va de soi qu'il convient de minimiser le plus possible ses actes face à un juge ou devant les policiers. Il arrive parfois, à

force de trop vouloir en faire, que l'on se perde dans le « labyrinthisme » (Goffman, 1975, p. 103) : soit l'on se trahit soi-même, à force de superposer des mensonges, soit l'on est confondu par un nouvel arrivant qui vient du même quartier et qui connaît les véritables raisons du placement de son acolyte. C'est le schéma classique du jeu qui s'articule autour de l'identité personnelle et du contrôle de l'information (Goffman, 1975, p. 58). Mais il se peut que le motif soit également tenu secret, car il pourrait être une vraie source de stigmatisation auprès des autres pensionnaires. Tel est le cas, comme dans les prisons, lorsqu'il s'agit de violences sexuelles commises sur des enfants. Les auteurs de ces crimes, quand ils sont portés à la connaissance des autres détenus, peuvent faire l'objet de dangereuses représailles, entretenues par la culture carcérale et ses entrepreneurs de morale qui la font appliquer (Becker, 1985, p. 171).

Mentir sur la gravité des causes du placement peut s'expliquer aussi par la volonté de ne pas décevoir les éducateurs, qui peuvent parfois « tomber de haut » lorsqu'ils apprennent la manière dont évoluent certaines affaires, notamment dans le cadre de celles qui sont jugées pendant le placement en CEF. Outre le fait de minimiser une responsabilité pour voir une peine atténuée, il est possible que le jeune reclus s'inscrive sincèrement dans un processus de réparation et de rédemption. Mais la révélation de certains méfaits méconnus peut changer l'image positive que le personnel possédait de lui. Son implication dans une sordide affaire rehausse d'un cran le niveau de ses actes dans la criminalité et son double jeu s'envisage comme une perverse tromperie toute aussi moralement répréhensible. Cette chute des masques produit au final l'ambivalence :

« Puisque l'individu stigmatisé vivant dans notre société y acquiert inévitablement certains critères d'identité qu'il s'applique à lui-même même s'il échoue à s'y conformer, il ne peut qu'éprouver un sentiment d'ambivalence à l'égard de sa propre personne. Nous en avons déjà parlé lorsque nous avons décrit les fluctuations de son identification à ses compagnons d'infortune » (Goffman, 1975, p. 128).

La technique de la surenchère trouve ses fondements dans une véritable stratégie de survie institutionnelle et dans ce qu'Albert Ogien nomme « la construction sociale de l'infraction » (1995, p.123), tacitement intériorisée

par le personnel et les usagers. L'expérience de la réalité sociale en CEF montre que les jeunes qui ne présentent pas de méfaits suffisamment graves (et donc acceptables, voire louables pour la culture déviante qui règne dans l'institution) sont véritablement exclus du groupe. Ceci engendre de nombreuses conséquences : violence physique, verbale, psychologique, mais aussi intimidations permanentes, délégations pour les basses besognes, moqueries, humiliations en public, isolement social.

Les raisons du placement instaurent une hiérarchisation configurant une « estime sociale » au sein du groupe reclus. D'un côté il y a celui qui est capable d'aller très loin dans la violence et la transgression, ce qui implique la crainte et le respect chez les autres (y compris auprès du personnel), d'un autre côté il y a celui qui n'est pas assez « dur », pas assez « anti-flic » et, de ce fait, qui n'est pas digne du CEF quand on met dans la balance les cause du placement. Le curseur de la stigmatisation et de la honte est ici très fluctuant et dépend des groupes qui traversent l'expérience du CEF. Ces oscillations perturbent sans doute l'équilibre psychique du mineur placé. L'inversion des valeurs (Garfinkel, 2007, p. 97) consistant à désigner « un petit joueur », face à d'autres qui se vantent d'avoir commis des délits ou des crimes de toute autre envergure est un réel défi pour les travailleurs sociaux, chargés de responsabiliser et de conscientiser les mineurs vis-à-vis de leurs actes.

Conclusion

Les jeunes mineurs placés en Centre Éducatif Fermé (CEF) sont soumis à des processus de stigmatisation variés. Nous avons vu que les clichés apposés aux CEF constituent des premières formes externes de désignation, avant tout contact humain. Ce sont par exemple les préjugés d'une population locale « obligée » de cohabiter avec les adolescents placés. Dans le même ordre d'idées, ces formes externes de stigmatisations concernent aussi les stéréotypes inhérents à ce type d'institution dans les représentations des professionnels de l'éducation ou du travail social.

Mais la stigmatisation tient surtout une place considérable dans les murs mêmes du CEF. Comme nous l'avons décrit, elle est par exemple relative aux trois grandes catégories proposées par Goffman dans *Stigmaté*. Enfin,

la stigmatisation peut émerger quand sont évoquées les raisons qui amènent le jeune mineur dans les murs du CEF. Cette mise en évidence des stigmatisations montre que la condition sociale du pensionnaire est fortement corrélée avec les formes de discrédit qui planent au-dessus de l'identité plurielle du mineur placé. Cette mise en perspective n'est pas exhaustive, bien d'autres formes de désignation enveloppent la vie sociale des jeunes ; comme la stigmatisation et l'étiquetage par le personnel du CEF, mais aussi par celle des personnels sociaux, policier et judiciaire.